

# CONSEIL D'ADMINISTRATION M.J.C.

## Lundi 7 octobre 2024 à 20h30

Présents : Nathalie BRÉVIA, Jean-Paul CHABERT, Anne COMMERÇON, Danielle CORDIER, Hervé CHRISTOPHE, Jérôme DEROO, Pierre FLETY, Madeleine HAUTSON, Maryse IDELON, Nathalie MENGUAL, Jean-Louis PINEAU, Jean-Bernard POIRÉ, Brigitte SELLIER, Julien STEVANT, Marie-Anne TRAVEAUX.

Excusés : Laurent COUVERT, Jean-Baptiste RAYMOND

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du CA du 2 juillet 2024
- 2) Proposition de cooptation d'un administrateur
- 3) Proposition de validation de la Convention MJC - Ville - CCAS
- 4) Proposition de validation de la Convention avec le Cœur Vert (nouvelle version)
- 5) Point sur la rentrée par secteur
  - a. Commission d'arbitrage ?
  - b. Point RH
- 6) Enjeux proposés pour 2024-2025
- 7) Tarifs journée des C.E.E.
- 8) Dates des instances futures
- 9) Echéances à venir
- 10) Questions diverses

### **1) VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 juillet 2024**

Version définitive envoyée par mèl du 23/9/2024 → *validée à l'unanimité.*

### **2) PROPOSITION DE COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR**

Les Statuts de la MJC permettent d'élire un maximum de 21 postes d'administrateurs. Un ancien administrateur de la MJC (parti en période du Covid19) s'est proposé pour redevenir administrateur mais n'était pas adhérent à la dernière AGO (18/5/2024).

Depuis il est devenu adhérent et il est proposé à la cooptation ; il sera validé définitivement à la prochaine AGO : → *validé à l'unanimité.*

### **3) PROPOSITION DE VALIDATION DE LA CONVENTION MJC - VILLE – CCAS**

La version V9 (envoi mèl du 3/10/2024 aux membres du CA) matérialise la fin du processus de travail en partenariat ; elle a été votée au Conseil Municipal de Rives le 26/9/2024.

La directrice rappelle les 4 points de blocage identifiés par la MJC à partir de la V7, qui ont été soulevés lors de la réunion COPIL Ville/MJC du 29 août 2024 :

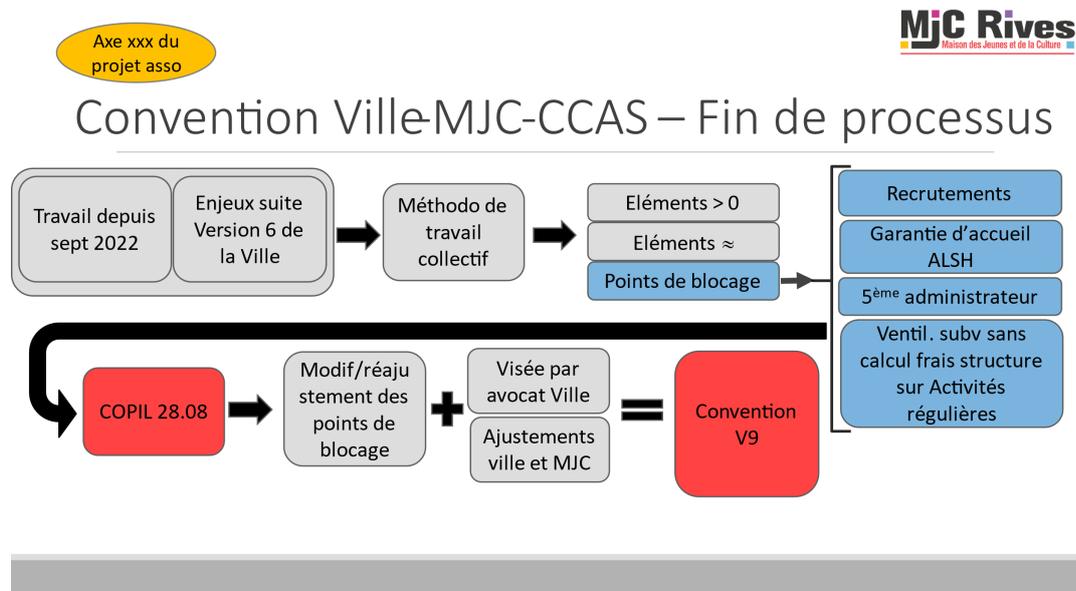
Concernant la représentation de la ville au CA de la MJC : refus par la MJC qu'un 5<sup>ème</sup> membre associé « ville » soit intégré au CA d'autant plus que les statuts ne permettent pas de le faire = validé par la ville

Concernant les recrutements de la MJC : refus par la MJC que chacun des recrutements soit soumis à l'accord de la ville – validé par la ville

Concernant l'engagement que la ville souhaite que la MJC prenne pour GARANTIR l'accueil d'un certain nombre d'enfants : refus par la MJC que les objectifs d'effectifs des ALSH soient formulés comme une obligation de résultat (mais comme une obligation de moyens) = validé par la ville

Concernant les frais de structure, y compris ceux des activités régulières (activités dites socio-éducatives) : demande de la MJC validée par la ville de la prise en considération qu'un volume de subvention permettent de financer les frais de structure y compris ceux des « activités régulières » (ou alors identifié sur une fiche « frais de structure ») : validé par la ville avec l'annonce qu'un travail technique est à mener entre la MJC et la ville pour clarifier ces aspects.

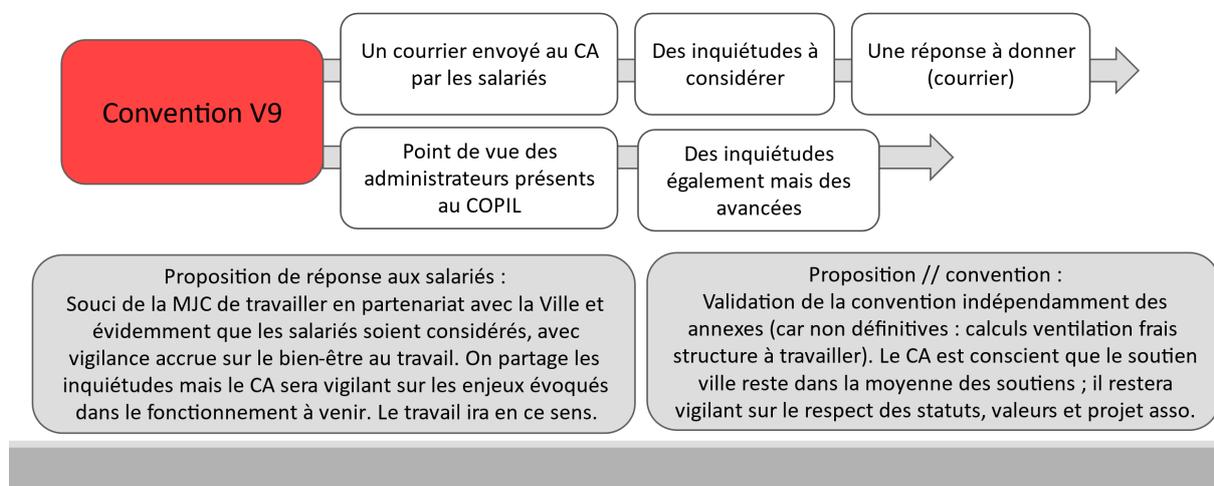
Julien Stevant précise que s'il n'y avait pas eu de confiance réciproque entre les 3 instances, il n'y aurait pas eu de Convention votée et signée. La MJC a la plus grosse subvention de la ville de Rives, il faut donc de la traçabilité ; à noter que 10k€ ont été ajoutés cette année ce qui porte à 200k€ le total de la subvention → V9 votée à l'unanimité.



Par ailleurs une réponse écrite doit être faite aux salariés suite à leur lettre d'inquiétude sur leurs conditions de travail (lettre diffusée aux membres du CA de la MJC par mèl du 30/9/2024).

La proposition de réponse (Cf. diapo ci-dessous) est votée à l'unanimité.

## Convention Ville-MJC-CCAS – Fin de processus



La mairie travaille également aux futurs nouveaux locaux de la MJC.

### 4) CONVENTION DE PARTENARIAT MJC / COEUR VERT

Les communes concernées sont Charnècles, La Murette, Réaumont, Saint-Blaise du Buis, Saint-Cassien.

Des petites modifications sont à considérer notamment suite à la démission du maire de Saint-Cassien ; la signature définitive est repoussée à décembre 2024. La trésorerie de la MJC n'en est pas impactée pour l'instant.

Moyennant un nouveau maire à Saint-Cassien, *le CA valide cette Convention à l'unanimité.*

### 5) POINT SUR LA RENTREE 2024-2025

#### 5.1) Bilan actuel sur les activités régulières

31 activités régulières sur 60 créneaux horaires constituent l'offre cette année.

Le turnover des intervenants est très important cette année ce qui a été très inconfortable ; il y a eu un gros travail de recrutements suite aux départs.

Les intervenants sont composés de 9 prestataires (statuts auto-entrepreneurs), 2 associations, 1 entreprise, 5 salariés et 6 bénévoles.

Cependant 560 inscriptions à ce jour, c'est encore une bonne année (et en moyenne 10,16 inscriptions/créneau).

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 93k€.

Les dépenses des intervenants sous contrats sont de 87 k€ mais sans tenir compte des frais de structure.

## 5.2) Création d'une commission d'arbitrages pour les activités régulières

La Directrice et la Présidente de la MJC souhaitent élargir leurs arbitrages par un « regard extérieur » concernant les choix relatifs à ces activités régulières. Il est visé que ce soit à plusieurs avec une vision d'ensemble, en vue de décision collective et raisonnée.

Il est rappelé les principes actuels :

On étudie toutes les activités dont le nombre d'adhérents est inférieur à 10

On garde une vue globale à l'échelle de la MJC

On garde une vue globale par intervenant

On veille à l'accès aux pratiques

On veille à laisser la chance aux activités nouvelles ou subissant un changement d'intervenant.

Questions :

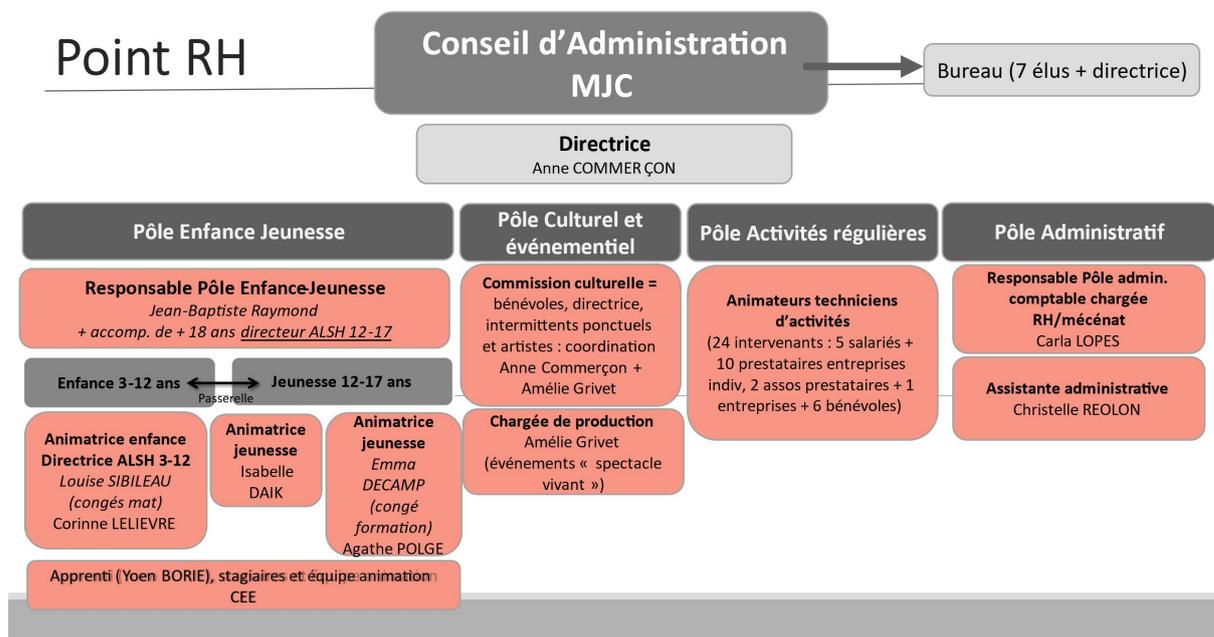
Le CA a-t-il d'autres consignes s'agissant de ce besoin d'arbitrage ? → *Pas pour l'instant.*

Et qui est candidat ? → *La trésorière Danielle Cordier se propose pour rejoindre cette création de commission.*

## 5.3 ) Bilan sur les activités « Enfance & Jeunesse »



## 5.4) Point sur les Ressources Humaines



Ci-après, on peut distinguer plusieurs catégories de participants à l'engagement impressionnant pour la MJC, de surcroît avec l'implication de nouvelles personnes ; un travail de coordination et de veille est donc mené pour le « bien-être » de chacun.

**L'équipe de permanents** est composée de 7 personnes ; leur charge de travail paraît conséquente avec une pression ressentie (familles et nouvelle Convention). Le recrutement est conséquent, et l'enjeu de sentiment d'appartenance est à développer voire même à renforcer.

A l'ALSH les recrutements en C.E.E. restent toujours complexes même si, dans le contexte, sont apparues de réelles avancées. Un animateur a été recruté en apprentissage.

A noter qu'en matière de coût salarial, l'Avenant 182 (convention collective ECLAT « Éducation, culture, loisirs et animation au service des territoires ») mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2022 aura encore un impact sur 2024 et 2025 ; la valeur du point actuel de 7,01 sera augmentée de 2 % (7,15).

L'équipe de bénévoles au **Bureau** est de 7 personnes et Anne est membre de droit.

**13 bénévoles** sont élus au **Conseil d'Administration** et **1 bénévole** a été **coopté**.

S'y ajoutent un total de **69 bénévoles référencés**.

## 6) ENJEUX 2024 – 2025 ET ANNEES SUIVANTES

La MJC cherche des volontaires pour travailler prioritairement sur ces 3 types d'enjeux :

### 6.1) Les aspects financiers

- a. Équilibrage des recettes/dépenses et modèle socio-économique : quelles ressources mobiliser pour mener le projet MJC dans son ensemble en veillant au respect du cœur de métier et des valeurs de la MJC ? Quels arbitrages ?
- b. Comptabilité analytique à travailler : gros travail en lien avec la nouvelle Convention.  
→ *pas de candidat*

### 6.2 Travail des Statuts de la M.J.C.

À retravailler pour une mise en cohérence avec le fonctionnement effectif au quotidien (exemple : la Fédération des MJC est toujours citée).

→ *Maryse Idelon se porte candidate.*

### 6.3) Le travail en réseaux locaux

Exemple : l'Union des MJC et l'Assemblée Départementale des MJC où les Statuts sont à retravailler. A ce jour Marie-Anne Traveaux est la seule représentante de la MJC de Rives → *Madeleine Hautson se porte candidate.*

## 7) TARIFS JOURNEES DES C.E.E.

Ce point est à la réflexion mais sera traité à un prochain CA car l'horaire est trop tardif. Il s'agit de réévaluer (ou pas) les rémunérations des intervenants en C.E.E. (Contrat d'Engagement Educatif) pour les ALSH (mercredis et vacances scolaires). L'impact financier annuel d'une augmentation - au forfait journalier - est à analyser.

## 8) DATES DES REUNIONS INSTITUTIONELLES FUTURES

Ces dates sont proposées mais seront vérifiées par sondages :

- **CA d'octobre** : lundi 7 octobre 2024 – 20h30 : CA de rentrée
- **CA de décembre** : jeudi 19 décembre 2024 - 20h30 : présentation du « probable 2024 »
- **CA de février** : Mardi 4 février 2025 - 20h30 : présentation/vote du budget prévisionnel
- **CA d'avril** : mercredi 9 avril 2025 - 20h30 : préparation AGO
- **Assemblée Générale** : samedi 17 mai 2025— Heure à définir (10h-12h ?)
- **CA « barbecue »** : date à définir ; vote des tarifs ALSH

## 9) ECHEANCES A VENIR

Octobre 2024 :

- Nouvelle participation de la MJC à la Fête de la Science à Voreppe
- Ciné-scolaire à Rives

Novembre 2024 :

- Apéro lecture festival « Livres à Vous » : 7/11
- Soirée festive : 29/11
- Exposition à venir

Décembre 2024 :

- Spectacle pour écoles maternelles : 4 et 5/12
- Spectacle pour écoles élémentaires : 11 et 12/12
- Repas de remerciement des bénévoles : 13/12
- Journée de Noël : 11 ou 18/12 ? À voir avec le Centre Social

## 10) QUESTIONS DIVERSES

RAS

La réunion se termine à 22h30.